

Décision n° 81 NOM du 18 décembre 2014

Le président de l'Assemblée nationale,

Vu l'article 56 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel et, notamment, ses articles 1er et 12 ;

Vu la décision en date du 25 février 2010 par laquelle il a nommé un membre du Conseil constitutionnel ;

Vu l'avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale en date du 17 décembre 2014,

Décide :

M. Lionel JOSPIN est nommé membre du Conseil constitutionnel, en remplacement de Jacques BARROT, décédé le 3 décembre 2014.

Fait à Paris, au Palais-Bourbon, le 18 décembre 2014.

Claude Bartolone

JORF n°0004 du 6 janvier 2015 page 191, texte n° 1